

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL690

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 20

A l'alinéa 41, substituer aux mots :

"en position",

les mots :

"dans une situation".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.